

**Lubribor®**

SELON LE SGH

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur GHS du produit**

Désignation Commerciale Lubribor®
Synonymes Nalco 5403

1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

Utilisation Identifiée Inhibiteur de corrosion
Utilisations Déconseillées Missing Phrase

1.3 Information sur le fournisseur

Fabricant
Identification de la société Hammonds Fuel Additives, Inc.
Adresse du Fabricant 6951 W Little York
Code postal Houston, Texas 77040
Téléphone: +1 800-548-9166
Email sales@biobor.com
Heures de bureau Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 HNE

Fournisseur
Identification de la société Hammonds Fuel Additives, Inc.
Adresse du Fournisseur 6951 W Little York
Code postal Houston, Texas 77040
Téléphone: +1 800-548-9166
Email sales@biobor.com
Heures de bureau Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 HNE

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence Within United States; Canada; Puerto Rico; US Virgin Islands: 1-800-255-3924
Outside North America: +1-813-248-0585 (Collect calls accepted)
ChemTel

Contacter

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification GHS Flam. Liq. 4 :Liquide combustible
Acute Tox. 5 :Peut être nocif en cas d'ingestion.
Asp. Tox. 1 :Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Carc. 2 :Susceptible de provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris mises en garde

GHS
Désignation Commerciale Lubribor®

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Mention(s) d'Avertissement Danger

Mention(s) de Danger H227: Liquide combustible
H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Mention(s) de mise en garde P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

**Lubribor®**

ANTIPOISON/un médecin.

P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers qui n'entraînent pas de classification

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Heavy Aromatic Naphtha	64742-94-5	30-60	Flam. Liq. 4 H227 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Acute 2 H401 Aquatic Chronic 2 H411	GHS08 GHS07 GHS09
naphtalène	91-20-3	1-5	Non classé.	Aucun
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	1-5	Non classé.	Aucun

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des mesures nécessaires en matière de premiers secours**

Inhalation Traiter symptomatiquement.
Contact avec la Peau Traiter symptomatiquement.
Contact avec les yeux Traiter symptomatiquement.
Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, sévères et retardés

Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Utiliser eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone pour l'extinction.
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Risques spécifiques posés par le produit chimique

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

5.3 Actions particulières de protection pour pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

Lubribor®
RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Inhibiteur de corrosion

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Paramètres de contrôle
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Naphtalène	91-20-3	10				C3, Pc

Région Canada - French Source Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Valeurs D'exposition Admissibles des Contaminants De L'air, Janvier 2022, Québec, Canada.

Remarque C3 Remarques un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.

Pc PEAU (percutanée): la notation "Pc" dans la colonne Notations et remarques indique une contribution potentiellement significative par la voie cutanée à l'exposition globale. L'exposition se fait soit par contact avec les vapeurs, ou probablement de façon plus significative, par contact cutané direct avec la substance. Lavoie cutanée inclut les membranes muqueuses et les yeux.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.
Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Lubribor®****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide. Couleur : Dark Amber
Odeur	Hydrocarbon Like
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pour Point: <-45.6°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Point d'éclair	66 °C 66°C ASTM D 93, Pensky-Martens closed cup
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas connu.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	1.0 mm Hg (23.9°C) 1.6 mm Hg (37.8°C) 3.6 mm Hg (51.7°C)
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	7.6 - 7.8 lb/gal
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Insoluble Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Kinematic: 20-40 mm ² /s (37.8°C); 15-35 mm ² /s (40°C)
Propriétés explosives	Pas connu.
Propriétés comburantes	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Eviter tout frottement, étincelle ou autre méthode d'allumage.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë - Ingestion	Auto-classification: Peut être nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Auto-classification: Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	Auto-classification: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	Auto-classification: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	Auto-classification: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Autres informations

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Lubribor®****12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Mode d'élimination**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. NE PAS mettre en décharge. L'élimination normale s'effectue via une incinération réalisée par un spécialiste agréé. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage, le cas échéant

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit en question**

Liste OSPAR des produits chimiques prioritaires Non indiqué

NTP (Programme toxicologique national aux USA) Listé : 91-20-3

CIRC (Centre International de recherche sur le cancer) Listé : 91-20-3

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Lubribor®

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

GHS07: SGH: Point d'exclamation

GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers

Flam. Liq. 4 : Liquide inflammable, Catégorie 4
Acute Tox. 5 : Toxicité aiguë, Catégorie 5
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3
Carc. 2 : Cancérogénicité, Catégorie 2
Aquatic Acute 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 2
Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H227: Liquide combustible
H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H401: Toxique pour la vie aquatique.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403: Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405: Garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë
CAS : Chemical Abstracts Service
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour

Classification GHS

**Lubribor®**

élaborer la FDS
Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Hammonds Fuel Additives, Inc. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Hammonds Fuel Additives, Inc. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.